



Compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2007

Présents : ADELL JM – ASTRUC B - BEDOS D – BOUSQUET G - CAZENAVE M - GUILHAUMON JM – MARTIN R – MARTIN S - PIOCH JL – RAMANITRA-BOUSQUET A

Absents excusés représentés :

BARDOU Guy procuration à **MARTIN Stéphane**
CARRIERE Charles procuration à **ASTRUC Bruno**

Absents : DESSALLES M – GOUTY M - RIPOLL M

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du dernier conseil en date du 14 février 2007. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte-rendu.

I – Participation à l'APP

Monsieur le Maire informe le conseil que deux personnes ont participé à une formation à l'APP « Atelier de Pédagogie personnalisée » à Pézenas en 2006 et qu'il convient d'effectuer le règlement soit la somme de 200 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce règlement.

II – ONF

1) Rapport annuel année 2006 sur la gestion communale de la forêt présenté par l'ONF et travaux 2007

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel sur la gestion de la forêt communale année 2006, ainsi que les travaux envisagés par l'ONF pour 2007 : dépressage, éclaircie, nettoyage, élagage Falgairas Nord. Le montant de ces travaux est de 5 851.79 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport annuel de l'ONF pour 2006 et les travaux pour 2007.

2) Forêt communale de Neffîès : Application du régime forestier – Approbation de l'aménagement forestier

Sur proposition de l'Office National des Forêts, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur :

/ la modification de l'arrêté préfectoral d'application du Régime Forestier en date du 26 janvier 1979 ;

/ la prise d'un nouvel arrêté préfectoral d'application du Régime Forestier portant sur les parcelles cadastrales appartenant à la commune et figurant en annexe, pour une superficie de 59.5026 hectares.

/ l'approbation du document d'aménagement forestier de la forêt communale de Neffîès fixant pour une durée de 15 ans (2007/2021) un objectif principal de production ligneuse tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages sur l'ensemble des parcelles cadastrales appartenant à la commune et relevant du régime forestier pour une superficie de 59.5026 hectares.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les propositions de l'ONF.

III – Raccordement voirie Chemin de Caux Vieux

Monsieur le Maire présente au conseil le devis établi par la société SCAM pour les travaux de raccordement de voirie Chemin de Caux Vieux pour un montant de 15 307. 00 € HT, 18 307.17 € TTC, dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis.

IV – Présentation du projet du groupe scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil le projet du groupe scolaire établi par OMLB. Au départ il avait été envisagé uniquement la création d'un restaurant scolaire. Il précise que suite à l'acquisition du terrain à Monsieur Donnadiou, le projet initial a été modifié. Le projet actuel intègre l'extension de l'école avec une démarche globale de mise en valeur de l'ensemble du site avec :

/ la réalisation du restaurant scolaire (50 places assises) ;

/ l'agrandissement du groupe scolaire de 2 salles de classe ;

/ le déplacement, la mise en sécurité et l'accessibilité de l'entrée de l'école ;

/ la création d'un nouveau dortoir ;

/ la démolition du dortoir actuel pour une mise en valeur de l'ancien bâtiment de l'école ;

/ la réfection de la rue du Couvent et des cours de l'école ;

/ la réalisation d'un amphithéâtre dédié aux activités scolaires et associatives.

Le montant global des travaux s'élève à 813 280 € TTC.

Monsieur Bedos précise que des demandes de subvention seront effectuées auprès du Conseil Général, de la DGE, de l'Agence de l'eau et du conseil régional. Les subventions espérées sont de l'ordre de 40 %. Les travaux pourraient débuter en 2008. Une possibilité de prêt pour le financement pourra être envisagée. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce projet.

V – Restauration et entretien de la Peyne

Monsieur le Maire précise au conseil qu'une enquête publique a été faite pour les travaux de restauration et d'entretien de la Peyne du 2 au 22 mars 2007. La maîtrise d'œuvre étant confiée à la Communauté des communes Côteaux et Châteaux. Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer et entériner ce projet.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte de confier la maîtrise d'œuvre à la Communauté des communes Côteaux et Châteaux.

VI – Etude hydraulique Lotissement les Tonneliers

Monsieur le Maire présente au conseil le contrat d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement pluvial établi par le Bureau d'études BEI, concernant l'étude hydraulique du bassin versant de Pioch Clergue avec débit du ruisseau pour vérification du dimensionnement de l'ouvrage existant, pour la réalisation du lotissement « Les Tonneliers ».

Le montant de cette étude est de 777.40 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette étude.

VII – Informations

Monsieur le Maire dit au conseil que suite au vol des portes du moulin, Groupama a refusé de prendre en compte ce sinistre. Il dit qu'il demandera un rendez-vous avec le commercial pour ce vol.

Monsieur le Maire dit que suite à la réunion du conseil d'école, il faut envisager le recrutement d'une personne pour effectuer les remplacements en cas de maladie de l'ATSEM ou de l'Agent d'entretien. Une annonce de recrutement sera affichée en mairie.